

Université de Montréal

**Les travailleurs immigrants sélectionnés
et l'accès à un emploi qualifié
au Québec**

**Par
Houda SLAOUI**

Sous la direction du professeur Brahim BOUDARBAT

**Département des Sciences économiques
Faculté des études supérieures**

**Rapport de recherche soumis en vue de l'obtention du grade
M.Sc. en sciences économiques**

Mai 2008

Sommaire

Nous nous intéressons aux déterminants de l'accès à l'emploi qualifié des immigrants du Québec. Dans la première partie, nous passons en revue les analyses empiriques qui constituent le fondement scientifique de notre recherche et servent de points de référence à notre analyse empirique.

Ensuite, nous utilisons les données de l'enquête réalisée en mars 2002 auprès d'un échantillon d'environ 2000 immigrants admis au Québec entre janvier 1997 et juin 2000 selon les critères de sélection de la grille de 1996. Notre étude porte sur la question 78 du questionnaire : « Considérez-vous que votre emploi actuel au Québec (ou le plus récent que vous ayez occupé au Québec, pour le cas où le répondant est actuellement sans emploi) correspond à votre niveau de formation (ex. : secondaire, universitaire)? ».

Un modèle probit est utilisé pour tester la probabilité d'avoir accès ou non à un emploi correspondant au niveau de scolarité du requérant interviewé. Le modèle tient compte des nombreuses caractéristiques de la grille de sélection relatives au capital humain du répondant. L'objectif est de quantifier la probabilité de réussite sur le marché de l'emploi des immigrants.

Si la nouvelle grille de sélection met l'emphase sur le niveau de scolarité des immigrants, leur employabilité et mobilité professionnelle ainsi que sur leurs connaissances du français, nos résultats ne démontrent pas que l'immigrant qui respecte ces critères aura accès à un emploi correspondant à ses compétences sans difficultés. Les résultats sont plus négatifs encore pour les immigrants des nouvelles régions d'immigration.

Table des matières

Sommaire.....	ii
Liste des tableaux.....	iv
Introduction	1
1. Revues des études déjà réalisées:	3
1.1 Canada et immigration	3
1.1.1 L’immigration, un enjeu économique	3
1.1.2 La situation économique des migrants au Canada	5
1.2 La situation des immigrants au Québec	13
1.2.1 Détérioration des salaires	13
1.2.2 L’enquête sur les travailleurs sélectionnés, réalisée en mars 2002 . Erreur ! Signet non défini.	
2. Données et méthodologie	17
2.1 Données.....	17
2.2 Modèle.....	18
2.3 Description des variables	19
3. L’accès à un emploi correspondant au niveau de formation	22
3.1 Statistiques descriptives	22
3.2 Résultats de la régression	25
Conclusion	35
Bibliographie	37

Liste des tableaux

Tableau 1 : Correspondance entre formation et emploi occupé.....	22
Tableau 2 : Synthèse	23
Tableau 3 : Résultats du modèle probit	26
Tableau 4 : Les effets marginaux estimés des variables à l'étude.....	30

Introduction

Le Canada est une terre d'accueil depuis plusieurs décennies déjà. Entre 1991 et 2000, 2,2 millions d'immigrants sont arrivés au Canada. En 2001, 18,4% de la population canadienne était née à l'étranger¹. En 2006, la population québécoise est estimée à 7 651 530 dont 9,9% est née à l'étranger¹. Les immigrants sont composés de travailleurs, de gens d'affaires, de réfugiés et de personnes désirant faire une réunification familiale. Les travailleurs sont la composante socio-économique la plus importante pour le gouvernement puisque l'objectif, en partie, de leur admission est la participation à la création de la richesse du pays.

En effet, dès le début du 20^{ème} siècle, avec la conquête de l'Ouest et le développement d'une économie à l'échelle nationale, l'immigration est apparue comme un moyen incontournable pour l'émergence du Canada. L'immigration devra donc servir à peupler davantage le Canada, mais aussi à fournir une force de travail supplémentaire pour le développement complet de l'économie. Nonobstant, la poursuite de ces objectifs ne doit pas se faire n'importe comment ni à n'importe quel prix. C'est ainsi qu'est né le principe de sélection des immigrants.

La sélection des immigrants est basée sur un système de points axé sur la théorie du capital humain. La notion de capital humain implique que chaque personne (hormis les cas particuliers comme les réfugiés) sélectionnée pour immigrer au Canada a accumulé un certain nombre de connaissances générales et de capacités de production dans son pays d'origine. C'est en 1967 que la première grille de sélection est mise en place au Canada. Tout candidat à l'immigration doit accumuler un certain nombre de points attribués selon la formation qu'il a acquise dans le milieu éducatif et professionnel de son pays pour que sa candidature à l'immigration soit retenue.

Les provinces canadiennes constituent des régions économiques très hétérogènes. Les disparités économiques provinciales sont perceptibles sur les marchés du travail. Les besoins en main-d'œuvre sont donc différents d'une province à l'autre. Le Québec draine une grande partie des immigrants qui arrivent au Canada et, étant donné ses particularités culturelles, il désire se doter de sa propre politique d'immigration. En 1968, le Québec crée son ministère de l'Immigration. En 1978, l'entente Couture-Cullen est signée entre le Canada et le Québec en vertu de laquelle le

¹ Statistique Canada : Immigration et citoyenneté, Recensement 2006. N° 97-557-XWF2006001.

Québec peut sélectionner ses immigrants. En 1979, le Québec se dote de sa première grille de sélection.

Le Québec a acquis de l'expérience en matière d'immigration. L'évolution de la situation socio-économique de la province a amené les autorités d'immigration à se pencher sur la mise en place d'une nouvelle grille de sélection. L'objectif est de sélectionner des travailleurs qui répondent mieux aux exigences du marché pour faciliter leur insertion dans la société. Cette nouvelle grille de sélection, qui a vu le jour en 1996, met l'accent sur les immigrants jeunes, fortement scolarisés, ayant une expérience du marché du travail et une connaissance fonctionnelle du français. En particulier, les travailleurs doivent satisfaire aux exigences de l'un des trois programmes de sélection suivant : «Offre d'emploi assuré : réponse aux besoins immédiats du marché», «Professions en demande au Québec (PDQ) : réponse aux besoins à moyen terme du marché », et « Employabilité et mobilité professionnelle : réponse aux besoins à long terme du marché du travail».

Notre étude a pour objet de déterminer si les travailleurs étrangers arrivés au Québec entre janvier 1997 et juin 2000 accèdent à un emploi correspondant à leurs compétences éducatives et professionnelles pour lesquelles ils ont été sélectionnés. L'analyse de l'accès à l'emploi qualifié² se fera à l'aide d'un modèle de probabilité.

Avant d'exposer notre modèle, nous verrons comment l'immigration est devenue un enjeu important de l'économie au Canada depuis le 20^{ème} siècle. De plus, nous passerons en revue les principaux aspects de la situation des immigrants au Canada puis au Québec en nous basant sur les résultats de différentes études.

En deuxième lieu, nous présenterons notre modèle en expliquant nos données, nos variables, la méthodologie utilisée et les hypothèses quant aux résultats attendus. Par la suite nous présenterons les résultats et les interprétations qui en découlent.

Enfin, notre conclusion consistera en un récapitulatif des principaux résultats obtenus.

² Emploi correspondant aux compétences éducatives et professionnelles \ Emploi correspondant au niveau de formation \ Emploi qualifié : ces différentes formulations ont la même signification.

1. Revues des études déjà réalisées

1.1 Canada et immigration

1.1.1 L'immigration, un enjeu économique

L'immigration est devenue un enjeu majeur pour de nombreux pays occidentaux particulièrement du point de vue économique. Pour comprendre où se situe le Canada au niveau de l'immigration aujourd'hui, il est intéressant de rappeler les principaux éléments qui auraient forgé la politique d'immigration canadienne. Green et Green (1995) se sont intéressés de près à l'histoire de cette politique en retraçant les différentes politiques d'immigration entreprises par le gouvernement canadien depuis la fin du 19^{ème} siècle jusqu'aux années 1990.

En définissant les périodes importantes de l'histoire de l'immigration canadienne, les auteurs mettent l'accent sur la cause de la mesure prise, son objectif et enfin sur la capacité à l'atteindre. Ils soulignent particulièrement que les politiques d'immigration, comme toute politique socio-économique, se heurtent aux conflits entre les objectifs de court terme et de long terme. L'objectif de long terme étant bien évidemment l'accroissement de la population dans le temps ; le Canada étant un pays « sous-peuplé ». L'objectif de court terme étant la réalisation du plein potentiel de l'économie en comblant le manque de main d'œuvre dans certains secteurs d'activité.

Entre 1919 et 1929 se met en place de façon officielle une politique d'immigration. Désormais, les flux migratoires dépendront en majeure partie « des conditions existantes au Canada ainsi que de la nationalité des immigrants » (Green et Green, 1996, p.6). De plus, c'est à cette époque que les termes de « pays préférés » et « pays non préférés » apparaissent. Les immigrants sont donc partagés en deux catégories : les pays préférés regroupant principalement le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique. Ces derniers sont sélectionnés uniquement à cause de leur citoyenneté d'origine contrairement aux autres qui doivent satisfaire à de nombreuses conditions. L'origine des immigrants restera un axe majeur des décisions relatives aux politiques d'immigration jusque dans les années 1960. Pour ce qui est des conditions existantes au Canada, il s'agit de la capacité du marché du travail à absorber les travailleurs étrangers nouvellement arrivés. Les objectifs étant de contrôler le taux de chômage et d'éviter l'engorgement de certains secteurs de travail en répartissant la main d'œuvre dans les secteurs en demande. Ces mesures prirent tout leur sens lors de la dépression de 1930.

En 1947, le Premier ministre réaffirme les droits du Canada en matière d'immigration ainsi que les principaux objectifs que les politiques d'immigration doivent poursuivre. Tout d'abord, il rappelle que l'immigration canadienne existe par le fait que le Canada est « un pays sous-peuplé » (Green et Green, 1996, p.12). Par la suite, l'immigration doit être un levier pour l'économie. Pour une économie saine, il est important que les flux migratoires soient corrélés avec les conditions du marché. Ainsi, les immigrants doivent être sélectionnés. Enfin, il ne faudrait pas que le visage principal de la population canadienne soit modifié. Les portes restent donc closes pour les immigrants asiatiques.

Pour combler le manque de naissances durant les années de guerre et répondre à la forte demande de main-d'œuvre, la sélection des immigrants s'est étendue à tous les pays d'Europe. La sélection étant moins restrictive, les nouveaux immigrants sont de moins en moins qualifiés. Dès 1950, le Canada se heurte à une économie qui se modernise rapidement tandis que la main-d'œuvre qualifiée recule. Pour répondre immédiatement aux exigences du marché, le gouvernement se voit dans l'obligation de mettre en place un programme de sélection des immigrants qualifiés. Cette période marque le tournant crucial de l'histoire de l'immigration canadienne.

À partir de 1960, les critères généraux de sélection (principalement le pays d'origine) firent place à des critères individuels de sélection. « Les individus seront sélectionnés en fonction de leur éducation, leurs connaissances socioprofessionnelles, leurs qualités personnelles et leurs capacités à s'établir et à réussir au Canada » (Green et Green, 1996, p.17). L'objectif étant de pouvoir répondre à court terme aux besoins du marché en sélectionnant la main-d'œuvre qualifiée pour les secteurs en demande.

Cette mesure déboucha sur une grille de sélection en 1967. La principale nouveauté de cette politique est que les prétendants à l'immigration se voient alloués un nombre de points en fonction de leurs caractéristiques personnelles, professionnelles et, dans certains cas, en raison de liens familiaux avec le Canada. Un des autres changements apportés était la création de classes d'immigrants. Les immigrants sont désormais répartis en trois catégories, à savoir les individus désirant travailler au Canada, les familles et les réfugiés.

Les récessions économiques du milieu des années 1970 et du début des années 1980 vont donner lieu à une série de mesures pour restreindre l'immigration. Particulièrement en 1982, les travailleurs devront au préalable avoir une offre d'emploi au Canada pour pouvoir prétendre à

l'immigration. Le constat de la baisse de la population en 1986 va supprimer cette mesure et ouvrir de nouveau les portes à l'immigration.

Depuis 1995, la politique d'immigration du Canada a pris un tout autre tournant. Les nouvelles politiques tiennent à la fois compte des effets de long terme et de court terme. Il n'est plus question de réguler le flux des migrants en fonction de la capacité d'absorption de l'économie ni pour satisfaire les problèmes démographiques du moment. Désormais, le nombre d'immigrants est fixé à 1% de la population totale du Canada. L'éducation, les langues parlées, l'expérience de travail restent les points principaux de sélection. De plus, la priorité n'est pas uniquement accordée aux personnes les plus qualifiées. Des listes de professions pouvant accueillir de la nouvelle main-d'œuvre sont établies pour tous les secteurs d'activités.

Au cours du dernier siècle, le Canada a fait de l'immigration un enjeu économique et démographique. La sélection des immigrants s'est faite pendant longtemps en fonction de la conjoncture. Finalement, la politique d'immigration établie récemment se veut quasiment intemporelle pour que quelle que soit la situation, le Canada puisse « absorber » les immigrants reçus et que ces derniers puissent s'établir sans grande difficulté. À cet effet, le pourcentage d'immigrants qui seront reçus est connu d'avance, les listes de professions en demande dans les différents secteurs d'activités sont mises à jour régulièrement, les critères relatifs aux caractéristiques personnelles des migrants sont rigoureusement définis. Il ne reste plus aux immigrants qu'à démontrer leurs qualifications et leur capacité d'adaptabilité.

Si le gouvernement a mis en place les principaux moyens pour que les immigrants sélectionnés soient un atout pour le développement du pays, qu'en est-il réellement de la situation des immigrants établis ?

1.1.2 La situation économique des migrants au Canada

Les travailleurs immigrants, malgré leur bagage éducatif et professionnel parfois plus important que celui de leurs homologues nés au Canada, toute chose étant égale par ailleurs, n'en restent pas moins de nouveaux arrivants sur le marché de l'emploi canadien en général. Le fait qu'un immigrant gagne moins qu'un canadien de naissance à son arrivée au Canada n'a plus rien de surprenant pour les chercheurs. Néanmoins, tous s'attendent à ce que l'écart salarial se resserre avec la durée de séjour de l'immigrant. Pourtant, cela ne semble pas aussi évident.

Tout d'abord, Frenette et Morissette (2003) établissent, à l'aide de données de recensement pour la période de 1980 à 2000, que les revenus de chaque nouvelle cohorte³ d'immigrants sont inférieurs à ceux de la cohorte précédente. Ils calculent « l'écart entre les logarithmes moyens des revenus des travailleurs immigrants et nés au Canada »⁴ tous les cinq ans entre 1980 et 2000. En 1985, cet écart était de 13% pour les hommes, alors qu'en 1995, cet écart s'est considérablement creusé pour s'établir à 45%. Ces différences de revenu sont aussi considérables chez les femmes. À l'aide d'une régression par MCO, les auteurs essaient de déterminer s'il y a convergence des revenus 15 ans après l'arrivée des migrants. La cohorte d'hommes arrivée en 1984 enregistre, 15 ans plus tard, un écart de 16%. La situation est moins bonne encore pour la cohorte de 1989 avec un écart de 22%. Les résultats vont dans le même sens pour tous les immigrants et immigrantes des années 1990 à 2000, à peu de choses près. Il est à noter que cette situation contraste avec le fait que le nombre d'immigrants ayant un diplôme universitaire est passé de 25% en 1990 à 44% en 2000. Ces chiffres s'établissent pour les diplômés universitaires canadiens à 16% en 1990 et à 19% en 2000. Le fait donc qu'il n'y a aucune amélioration notable dans les revenus relatifs des immigrants, qui sont en majorité plus éduqués, surprend les auteurs.

Un des points importants de l'étude est que la comparaison des écarts de revenu relatifs est aussi faite entre les différentes cohortes de migrants et les nouveaux travailleurs nés au Canada. Il s'avère que durant la période étudiée (1980-2000), les revenus des hommes canadiens de naissance ont baissé de 12 points de pourcentage. On peut donc dire qu'une partie de la baisse des revenus des nouveaux immigrants est attribuable au fait qu'ils sont considérés, malgré leurs compétences, comme de nouveaux travailleurs. Néanmoins, même en prenant comme point de référence les jeunes canadiens arrivés sur le marché du travail, l'écart de gain est toujours présent. Cet écart de gain est de 12% en 2000. Les auteurs en arrivent à la conclusion que, pour que les immigrants arrivent à rattraper leurs homologues canadiens, il faudrait qu'ils gagnent plus et « à un rythme anormalement élevé » (Frenette et Morissette, 2003, p.18).

Aux vues des deux récessions que le Canada a connues au début des années 1980 et 1990, il est important de déterminer les effets qu'auraient pu avoir les cycles économiques sur la performance des migrants. Nous retenons ici, l'étude réalisée par Aydemir (2003) qui examine

³ Cohorte : groupe d'immigrants arrivés au pays la même année.

⁴ Frenette et Morissette (2003), tableau 2, p.8.

« le rôle que jouent les conditions macroéconomiques sur les plans de la participation au marché du travail et de l'emploi » (Aydemir, 2003, p.7) pour les différentes cohortes d'immigrants de sexe masculin entre 1966 à 1996. L'auteur rappelle qu'il existe des différences réelles entre les cohortes d'immigrants du fait de l'évolution constante des politiques d'immigration. Il est donc important de tenir compte de cet aspect afin de mieux saisir les effets des cycles économiques sur l'insertion des immigrants sur le marché du travail. Pour ce faire, un modèle probit à effet fixe est utilisé pour estimer la participation au marché du travail et un autre pour estimer l'accès à l'emploi. Pour chacun des modèles, plusieurs spécifications sont estimées pour tenir compte, par exemple, « de l'effet des années écoulées depuis l'immigration, mais non de l'effet des conditions macroéconomiques », puis « de l'effet des conditions macroéconomiques à l'entrée et durant l'année d'enquête, mais restreignant les effets des conditions macroéconomiques de manière à ce qu'ils soient les mêmes pour les immigrants et les personnes nées au pays » (Aydemir, 2003, p.12) ou encore une spécification où les conditions macroéconomiques peuvent varier, etc. Les résultats rapportés sont tels que les effets de cohorte ont une grande incidence sur les taux d'activité et d'emploi lorsqu'on ne tient pas compte des variations des cycles économiques alors que ces effets sont moindres, mais significatifs lorsqu'il est tenu compte des conditions macroéconomiques. Il en résulte donc que les faibles performances des migrants sur le marché du travail sont attribuables en grande partie aux variations macroéconomiques, mais qu'il ne faut pas négliger les effets de cohorte d'autant plus que les cohortes les plus récentes enregistrent de moins bons résultats. Enfin, Aydemir conclut que les effets macroéconomiques n'ont des répercussions qu'à court terme sur les taux d'activité et d'emploi des immigrants, et qu'ils ne pourraient entièrement expliquer la dégradation continue de leur situation.

Green et Worswick (2004) examinent l'évolution des revenus des immigrants. Ils tentent par la suite de déterminer dans quelle proportion certains facteurs ont pu affecter les revenus à l'entrée des immigrants entre 1980 et 1990. Les informations concernant les immigrants proviennent de la base de données longitudinale sur les immigrants (BDIM) qui associe des données administratives sur l'immigration et des données fiscales. Le choix de cette base de données est pertinent dans la mesure où elle ne contient que les personnes qui ont un revenu positif. Toutefois, elle contient seulement de l'information sur les caractéristiques des immigrants au moment de leur arrivée. Ainsi, des cohortes sont formées en fonction de la date d'arrivée sur le

marché de travail canadien des immigrants et de leur niveau de scolarité à leur arrivée au Canada. L'évolution des revenus à l'entrée des immigrants est comparée à celle des natifs nouvellement arrivés sur le marché du travail. Les données sur ces derniers sont tirées de l'enquête sur les finances des consommateurs (EFC). Contrairement à la BDIM, l'enquête sur les finances des consommateurs ne permet pas d'associer un niveau de scolarité spécifique à chaque individu. Pour maintenir « constant » le niveau de scolarité, seul les hommes âgés de plus de 25 ans sont retenus, car il est supposé que 25 ans est l'âge d'entrée « réelle » sur le marché du travail.

La variation du salaire à l'entrée est mesurée à l'aide d'une régression du logarithme du salaire réel d'une année donnée pour un individu donné ayant un niveau de scolarité spécifique par rapport à une variable binaire (pour spécifier s'il s'agit d'un immigrant ou d'un canadien de naissance), au nombre d'années depuis l'entrée sur le marché du travail, au taux de chômage de long terme et au nombre d'années d'expérience de travail à l'étranger. L'estimation de cette régression est réalisée pour trois niveaux de scolarité : secondaire ou moins, postsecondaire et universitaire. Les résultats montrent que la baisse des revenus à l'entrée des immigrants ayant un secondaire ou moins des deux décennies 1980 et 1990 résulte presque en totalité d'une diminution du rendement de l'expérience étrangère combinée à une diminution des gains de tous les nouveaux entrants sur le marché du travail. En effet, les travailleurs canadiens de naissance ont tous connu une baisse des gains à leur entrée dans le marché du travail entre 1980 et 1990 quel que soit leur niveau de scolarité. Il en va de même pour les immigrants ayant un diplôme postsecondaire arrivés au courant des années 1980. La diminution de la rémunération de l'expérience étrangère combinée à une diminution des gains de tous les nouveaux entrants du marché du travail expliquent à 60% la baisse des gains à l'entrée des immigrants ayant un diplôme universitaire de toute la période étudiée et des immigrants ayant un diplôme postsecondaire des années 1990.

Trois hypothèses sont émises et testées pour expliquer la baisse du rendement de l'expérience étrangère. Cette baisse serait liée au fait qu'il y aurait plus d'immigrants de la catégorie famille ou réfugié dans la cohorte la plus récente. Or, lorsque les tests sont refaits avec seulement des hommes provenant de la catégorie économie dont les qualifications professionnelles sont supérieures comparativement aux immigrants des autres catégories, ils n'échappent pas à une baisse des gains à l'entrée. Le rendement de l'expérience étrangère de ces mêmes immigrants a aussi diminué entre la cohorte la plus ancienne et la plus récente. Le deuxième facteur pouvant

expliquer la baisse des gains à l'entrée est un changement dans la structure du marché du travail canadien. Les individus avec une expérience de travail étrangère plus longue devraient donc avoir une diminution des gains à l'entrée plus importante puisqu'ils sont moins susceptibles de s'adapter à une « nouvelle économie » (Green et Worswick, 2004, p.22). Néanmoins, lorsque les tests sont refaits avec comme groupe de comparaison les hommes ayant un an d'expérience ou moins, les résultats montrent une diminution du salaire annuel moyen entre les années 1980 et 1990 pour toutes les tranches d'âge. La baisse du rendement de l'expérience étrangère n'est donc pas liée directement à un changement dans la structure de l'économie canadienne puisque la baisse des gains des travailleurs les plus expérimentés est très similaire à celle des plus jeunes travailleurs. Finalement, le Canada a connu un changement majeur dans la composition des cohortes d'immigrants les plus récentes durant la période étudiée. Les nouvelles cohortes sont de moins en moins composées d'immigrants des pays traditionnels d'immigration en l'occurrence le Royaume-Uni et l'Europe de l'Ouest. Les estimations montrent que le rendement de l'expérience de travail acquise par ces derniers dans leur pays d'origine est nettement supérieur à celle des immigrants du reste du monde. En général, les auteurs estiment que ce changement de composition des cohortes d'immigrants explique deux tiers de la baisse du rendement de l'expérience étrangère.

En conclusion, le facteur ayant le rôle le plus important dans la baisse des gains à l'entrée est l'effet des nouveaux entrants puisqu'il explique 40% de cette baisse. Le changement des pays d'origine des immigrants est à l'origine de 30 % de la baisse des gains. Enfin, la baisse du rendement de l'expérience étrangère explique 15% de cette diminution des gains.

De leur côté, Aydemir et Skuterud (2005) essaient d'expliquer à l'aide de nombreuses spécifications empiriques les facteurs à l'origine de la baisse « des revenus d'emploi à l'entrée des cohortes d'immigrants au Canada ». L'analyse se fait à l'aide de données de recensement⁵, mais seuls les immigrants qui travaillaient à temps plein et à longueur d'année au cours de l'année de référence ont été retenus aux fins de l'étude. La période étudiée va de 1965 à 1999 et, pour pouvoir comparer les différentes cohortes d'immigrants arrivés à cette période, un échantillon de canadiens de naissance qui sont entrés sur le marché du travail entre ces dates est utilisé.

⁵ Recensements de 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001.

La spécification de base utilisée est l'estimation du logarithme de la rémunération hebdomadaire de l'échantillon en fonction des années d'expérience sur le marché du travail, du nombre d'années d'études et d'une variable qui regroupe les différentes caractéristiques des immigrants (période d'arrivée des immigrants, années écoulées depuis l'arrivée). Cette première spécification, pour laquelle il est supposé que les rendements de l'expérience et des années d'études est le même pour les immigrants et les hommes nés au Canada, montre une réelle détérioration des gains au niveau d'entrée au cours du temps puisque les gains moyens des immigrants de la deuxième moitié des années 1990 sont de 47% inférieurs à ceux des immigrants de la fin des années 1960. Avant de continuer à tester les effets de cohortes, la différence entre les rendements de l'expérience étrangère et canadienne est évaluée pour tous les immigrants⁶. Les résultats montrent un rendement de 1,4% pour l'expérience acquise à l'étranger contre 5,7% pour l'expérience acquise au Canada. Le rendement des années d'études acquises à l'étranger n'est que de 0,3% inférieur au rendement des années d'études acquises au Canada. Lorsque les effets de cohortes sont ajoutés à ce modèle qui tient compte de la différence entre l'expérience et l'éducation étrangère et canadienne, les résultats montrent un écart important des gains entre les premières cohortes et les plus récentes. Cependant, lorsque les auteurs font la distinction entre le nombre d'années d'études et les titres de compétences acquis à l'étranger, il ressort que l'acquisition d'un titre scolaire permet d'augmenter les gains des immigrants ce qui permet de réduire l'écart avec les gains de la population de souche

Par la suite, les auteurs s'attardent sur les caractéristiques spécifiques des migrants pour tenter d'expliquer ces différences de gains. Par caractéristiques spécifiques des migrants, on parle principalement de la région d'origine des migrants, de la langue, des titres de compétences acquis à l'étranger, de l'expérience et des années d'études acquises dans le pays d'origine.

Les auteurs concluent qu'un tiers de la détérioration des gains au niveau d'entrée des migrants est attribué à une rémunération moindre de l'expérience de travail acquise à l'étranger par le marché du travail canadien. De plus, cette diminution de la reconnaissance de l'expérience de travail étrangère touche principalement les immigrants provenant des régions non traditionnelles d'immigration. Les résultats montrent aussi qu'un autre tiers de la détérioration des gains est attribuable au fait que la provenance des immigrants ainsi que leurs capacités linguistiques ont beaucoup changé. En effet, le nombre d'immigrants provenant de l'Europe de l'Ouest, Est et Sud

⁶ 18 ans et plus à leur arrivée.

représentaient 65% de la cohorte de 1965 à 1969, alors qu'il ne composait que 14% de la cohorte de 1995 à 1999. Durant la même période, la proportion des immigrants d'Asie est passée de 13% à 54%. Ainsi, les nouveaux arrivants sont de moins en moins nombreux à avoir une bonne maîtrise de l'anglais, ce qui pourrait, selon les auteurs, avoir une répercussion sur leur productivité.

Ensuite, une démarche similaire à celle de Green et Worswick (2004) est adoptée pour déterminer si la situation macroéconomique influence les gains à l'entrée, à la fois pour les immigrants et les natifs. Les canadiens de naissance qui sont arrivés sur le marché du travail entre 1995 et 1999 ont connu des gains d'entrée de 27% inférieurs à ceux de leurs homologues arrivés entre 1965 et 1969. Par conséquent, une fois les autres facteurs contrôlés, la baisse des gains des immigrants est attribuable à la baisse qu'ont connue tous les nouveaux entrants sur le marché du travail canadien.

Enfin, Picot et Sweetman (2005) résument bien la situation économique des immigrants en passant en revue les différentes études réalisées sur l'insertion et les gains potentiels des migrants sur le marché du travail. Le constat général est une hausse du taux de faible revenu chez tous les groupes de migrants à travers le Canada, et ce, depuis le début des années 1980. Il est rapporté dans cette étude que le pourcentage des immigrants dont le revenu était inférieur au seuil de faible revenu est passé de 24,6 % en 1980 à 35,8 % en 2000, alors qu'il a diminué pour les natifs passant de 17,2 % en 1980 à 14,3 % en 2000. L'explication à la base de ces constats et qui se retrouve dans plusieurs études selon Picot et Sweetman est le changement dans la structure des régions de provenance des immigrants. En effet, on observe depuis les années 1970 que le nombre de immigrants provenant des régions traditionnelles (États-Unis et Europe de l'Ouest) a nettement diminué laissant place à une immigration nouvelle, plus diversifiée (Europe de l'Est, Asie, Afrique). La proportion de ces nouveaux immigrants est passée de 35% en 1981 à 72% en 2001.

Il s'avère alors que cette nouvelle vague d'immigration très hétéroclite a du mal à s'assimiler de par ses caractéristiques culturelles, linguistiques ou éducatives. Les nouvelles cohortes d'immigrants comptent moins de personnes ayant la capacité de s'exprimer et de travailler avec aisance dans l'une ou l'autre des deux langues officielles. De plus, les immigrants récents sont plus nombreux à appartenir à une minorité visible. L'évolution des caractéristiques des

immigrants, liés en partie à leur pays de provenance, expliquerait pour un tiers la diminution des gains.

Comme dans toutes les études citées précédemment, le deuxième facteur qui expliquerait un autre tiers (voire plus pour certains) de la baisse des gains à l'entrée sur le marché du travail est la diminution de la rétribution de l'expérience étrangère. En effet, plusieurs s'entendent sur le fait que l'expérience professionnelle acquise à l'étranger n'est que peu, voire pas, reconnue par le marché du travail canadien, et ce, depuis presque deux décennies. De plus, cette baisse du rendement de l'expérience étrangère touche en particulier les immigrants âgés de plus de 30 ans et provenant des régions d'origine dites non traditionnelles. Comme lorsque Green et Worswick (2004) parlent de « nouvelle économie »⁷ pour expliquer la diminution de la rétribution de l'expérience étrangère, d'autres parlent de « clivage sur le plan de la technologie » (Picot et Sweetman, 2005, p.22). Les nouveaux pays d'immigration n'ont pas connu la même évolution technologique que le Canada, ce qui laisse entendre que la main d'œuvre en provenance de ces pays n'a pas les connaissances technologiques nécessaires aux entreprises canadiennes. Enfin, Picot et Sweetman présument que la main-d'œuvre native croît rapidement et est plus scolarisée. Le besoin en main-d'œuvre qualifiée serait donc comblé par l'offre locale. Le dernier tiers de la baisse des gains à l'entrée est attribuable à une baisse des gains généralisée à tous les nouveaux entrants du marché du travail, qu'ils soient de souche ou immigrants. Ce phénomène est particulièrement observé au cours des années 1980 et 1990.

Quant aux cycles économiques, toutes les études rapportées par Picot et Sweetman en arrivent à une conclusion assez similaire à celle de Aydemir (2003) : les immigrants sont certes plus sensibles à une dégradation des conditions macroéconomiques, mais le recul de leur bien-être économique au cours du temps est tout aussi certainement lié à d'autres facteurs.

L'ensemble des études citées ont été réalisées pour toute la population immigrante du Canada. Bien que certaines rapportent quelques chiffres relatifs à des provinces ou villes, les études portant sur l'évolution des immigrants par provinces sont rares.

⁷ Green et Worswick (2004), p.22.

1.2 La situation des immigrants au Québec

1.2.1 Détérioration des salaires

L'étude comparative menée par Boudarbat et Boulet (2007) sur l'état des salaires des immigrants dans trois provinces (le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique) permet une bonne connaissance de la situation des migrants dans notre province d'intérêt, le Québec. Cette étude prend pour fait établi que les gains relatifs des migrants ont baissé à travers tout le Canada. L'objectif est alors la détermination des écarts salariaux entre les différentes cohortes arrivées au pays entre 1960 et 2000 pour les trois provinces, et des causes qui expliqueraient cette situation. L'étude a porté sur les immigrants des deux sexes ayant travaillé surtout à temps plein. Le logarithme du salaire est calculé pour les différentes cohortes en fonction des caractéristiques des immigrants (scolarité, connaissance des langues officielles, région de provenance, état matrimonial, etc.). Globalement, la diminution des salaires dans les trois provinces est liée au fait que les immigrants des dernières décennies proviennent de plus en plus de nouvelles régions d'immigration.

La dégradation des salaires a été plus prononcée parmi les immigrants masculins que parmi les cohortes féminines. Pour les hommes (et en comparant la cohorte des années 90 par rapport à celle des années 60), la Colombie-Britannique présente la plus forte détérioration (-31 %) suivie du Québec (-27 %) puis de l'Ontario (-18 %). Chez les femmes immigrantes, la détérioration des salaires était moins forte comparativement aux hommes, mais c'est au Québec que cette détérioration a été la plus forte, soit -15 % comparativement à -7 % en Ontario et -10 % en Colombie-Britannique.

Ceci étant, il apparaît que les marchés du travail provinciaux aient du mal à reconnaître les compétences des nouveaux immigrants. Le Québec est la province qui reconnaît le moins l'expérience de travail étrangère des immigrants provenant des nouvelles régions d'immigration alors que, parallèlement, il accorde plus de rendement à la scolarité postsecondaire faite à l'étranger. Par ailleurs, la maîtrise des langues officielles, ou au moins d'une des deux langues, n'est plus évidente au sein des nouvelles communautés d'immigrants. Au Québec, les immigrants allophones ainsi que les francophones et anglophones unilingues auront des salaires inférieurs à ceux des bilingues. Néanmoins, le fait d'avoir l'une ou l'autre des langues officielles augmente la

rétribution salariale. Enfin, cette étude n'a pas établi de lien entre les conditions macroéconomiques et la détérioration des salaires des migrants.

1.2.2 L'enquête sur les travailleurs sélectionnés, réalisée en mars 2002

Pour remédier ou du moins améliorer la situation des travailleurs immigrants sur le marché du travail, le Québec a élaboré une nouvelle grille de sélection des travailleurs en 1996 pour favoriser les profils d'immigrants qui correspondent le mieux aux besoins socioéconomiques de la province.

L'étude de Godin (2004) pose le cadre de notre sujet. L'objectif est l'analyse des critères de la grille de sélection devant permettre une meilleure insertion en emploi aux travailleurs immigrants. Pour ce faire, un échantillon de 2000 répondants destinés au marché du travail a été observé en trois temps : la période d'approche du marché de l'emploi, le bilan de la situation au moment des entrevues et enfin ce qu'il pourrait advenir des performances des travailleurs étrangers au cours du temps sur le marché de l'emploi. De prime abord, l'auteur constate que les principaux critères de sélection visant à faciliter l'insertion en emploi, comme les programmes de sélection, le niveau de scolarité ainsi que la maîtrise des langues officielles ne jouent pas un rôle déterminant dans l'accès au premier emploi. En effet, durant la période initiale d'insertion sur le marché du travail, il s'avère que 6% des travailleurs sélectionnés selon le programme « profession en demande au Québec » et que 9% des travailleurs sélectionnés selon les autres programmes ont occupé un premier emploi ne requérant aucune qualification particulière. La situation est aussi critique du point de vue de la scolarité. Tous les détenteurs de diplômes universitaires qu'ils soient de premier, deuxième ou troisième cycle ont occupé un premier emploi en dessous de leur niveau de compétences. L'auteur parle de « déqualification professionnelle » (Godin, 2004, p.24).

Au moment de l'entrevue, soit après une durée de résidence variant entre 21 et 63 mois, la proportion des bacheliers occupant un emploi inférieur à leur qualification n'a pas changé, soit 35%. La proportion des détenteurs de maîtrise qui continuent à subir une déqualification a diminuée passant de 38% à 26%, tandis que les doctorants ne sont plus qu'à 15% dans cette situation contre 20% à leur arrivée. Après une durée de résidence de deux ans, la probabilité d'être en emploi selon la scolarité est de 80% chez tous les répondants sauf pour les bacheliers dont la probabilité est de 70% seulement.

De façon générale, les indicateurs de performances globales montrent que la situation économique des immigrants s'améliore avec le temps : le taux d'emploi en 2002 est de 73% contre 61% en 1997 et 53% en 1993. À cet effet, la région de provenance des travailleurs immigrants influence l'accès à l'emploi, mais cet effet finit par s'estomper au cours du temps. Les travailleurs de l'Europe de l'Ouest accèdent à 80% à un emploi après six mois de résidence. Les ressortissants de l'Afrique (hors Maghreb) et des Amériques (sauf États-Unis) sont 70% à être en emploi après un an. Il faut environ deux ans et demi de résidence pour que les maghrébins et les européens de l'Est atteignent un pareil pourcentage. Il est à noter que les femmes qui se présentent comme requérante principale subissent une évolution comparable à celle des hommes sur le marché du travail. L'écart salarial entre la population québécoise et les requérants principaux n'est pas alarmant, la situation des conjoints étant plus délicate. L'évolution de la situation professionnelle des conjoints sur le marché de l'emploi n'est quasiment pas significative au moment de l'entrevue. Ils sont toujours plus nombreux au chômage qu'en emploi. Néanmoins, 69% d'entre eux estiment qu'en général leur situation s'est améliorée par rapport à celle dans leur pays d'origine. Au moment de l'entrevue, 12% des requérants sont toujours sans emploi, la poursuite des études étant la principale raison. En général, on observe que les travailleurs immigrants entreprennent des études assez facilement qu'ils aient accédé ou non à un premier emploi. La poursuite de nouvelles études, de formations ou tout simplement de perfectionnement est très répandue dans toutes les catégories d'immigrants.

Finalement, deux groupes se distinguent au sein des travailleurs étrangers. Le groupe le plus favorisé serait les 19-30 ans, diplômés de 2^{ème} et 3^{ème} cycle, bilingues et dont la durée de séjour au Québec est la plus longue. Les plus défavorisés sont les immigrants provenant du Maghreb, de l'Asie, du Moyen-Orient, les 40 ans et plus, allophones et n'ayant qu'un baccalauréat.

À l'aide du même échantillon d'immigrants, Renaud et Cayn (2006), tentent de déterminer la probabilité d'accès à l'emploi au fil des semaines de résidence au Québec⁸, toujours selon les critères de la grille de sélection de 1996. Ainsi, ils ne cherchent pas à « savoir si le répondant a un emploi au moment de l'enquête et s'il est qualifié ou non, mais plutôt à quelle vitesse s'obtiennent les premiers emplois correspondant à son niveau de scolarité » (Renaud et Cayn, 2006, p.10). Les résultats montrent qu'au cours des cinq premières années de résidence, 91 % des

⁸ Maximum de 260 semaines, soit 5 ans.

travailleurs accèdent à un emploi et que 68,7 % auront au moins atteint un emploi correspondant à leur niveau de scolarité. Les auteurs se demandent toujours si l'on doit « qualifier ce taux de requalification de bon, ou au contraire comme étant trop faible » (Renaud et Cayn, 2006, p.47). Les travailleurs immigrants, ayant été sélectionnés selon des critères bien spécifiques pour répondre au mieux au marché du travail, sont censés trouver un emploi à terme. Or, il n'est pas possible de quantifier ce qui est appelé « taux de transformation du niveau scolaire en niveau d'emploi » pour les immigrants puisqu'il n'existe pas d'étude comparable pour la population locale. Néanmoins, ils essaient d'identifier les facteurs pouvant accélérer ou ralentir l'accès à l'emploi. La vitesse d'accès à un emploi qualifié dépend, en grande partie, de la région de provenance du migrant. Malgré que les travailleurs aient été sélectionnés selon leur niveau scolaire et leur expérience professionnelle, il n'en reste pas moins que ces acquis ne sont toujours pas reconnus à leur juste valeur par le marché du travail québécois. Comme dans l'étude précédente, les immigrants de certaines régions du monde éprouvent plus de difficultés à s'établir au Québec. Les immigrants du Maghreb et de l'Europe de l'Est ont un temps d'accès à l'emploi et à l'emploi qualifié plus grand que les immigrants des régions dites traditionnelles, mais ils arrivent tout de même à faire valoir leurs compétences. Les immigrants du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest sont ceux qui arrivent le moins à s'intégrer au marché du travail québécois dans un laps de temps raisonnable. Les résultats montrent qu'aucune discrimination n'est faite par rapport à l'âge ou au sexe des immigrants. Enfin, la situation des immigrants s'améliore avec la durée de séjour au Québec.

Enfin, et toujours à l'aide des données de l'enquête sur les travailleurs sélectionnés, Boudarbat et Cousineau (2007) testent la satisfaction des travailleurs quant à leur position dans le marché du travail québécois au moment de l'entrevue. Un peu plus de 50 % des immigrants interrogés se disent satisfaits de leur emploi. À l'aide d'un modèle probit ordonné, l'étude identifie les critères de sélection qui favorisent la correspondance entre l'emploi occupé et les attentes personnelles des immigrants.

Un des résultats importants de cette étude est qu'il n'y a pas de correspondance entre le degré de satisfaction des travailleurs et leur niveau d'études prémigratoires. Les attentes des travailleurs quant au marché du travail ne dépendent donc pas des diplômes qu'ils auraient acquis. Une des variables qui influe significativement sur la satisfaction des travailleurs est l'âge à l'immigration.

Les résultats montrent que plus l'immigrant est âgé, moins il verra ses attentes satisfaites. Ce fait est dû, selon les auteurs, à une faible reconnaissance de l'expérience de travail acquise à l'étranger. Les immigrants jeunes sont moins affectés puisqu'ils ont peu d'expérience de travail étrangère, alors que ce n'est pas le cas pour les plus âgés. L'insatisfaction des immigrants augmente lorsqu'ils retournent aux études puisque cela correspond généralement, d'après les auteurs, à une requalification d'un niveau inférieur ou dans un autre domaine d'étude. Par contre, les attentes sont plus susceptibles d'être satisfaites avec la durée de séjour passée au Québec et l'augmentation du revenu perçu. Enfin, un des résultats les plus importants est la forte association entre la région d'origine, et la correspondance entre les attentes et l'emploi occupé. Les immigrants les plus insatisfaits sont ceux qui proviennent des régions non traditionnelles d'immigration. En conclusion, les immigrants dont les attentes seront les plus satisfaites par le marché du travail sont ceux qui proviennent des États-Unis ou de l'Europe de l'Ouest, jeunes, au pays depuis longtemps, travaillant de jour dans de grandes entreprises où il y a peu de travailleurs d'origine étrangère. Les plus susceptibles d'être insatisfaits sont les travailleurs originaires du Maghreb, de l'Asie, du Moyen-Orient, âgés, avec un bagage éducatif et professionnel étranger important.

En résumé, la situation des travailleurs immigrants au Québec s'est détériorée depuis un certain temps déjà. La baisse de leurs salaires le montre bien ainsi que la lenteur avec laquelle ils s'insèrent dans le marché de l'emploi et leur degré élevé d'insatisfaction. Mais, en fin de compte, arrivent-ils à accéder à des emplois qualifiés ? Les modifications apportées à la grille de sélection sont-elles satisfaisantes ? Nous allons tenter d'apporter quelques compléments ou de corroborer quelques résultats des études réalisées sur l'enquête des travailleurs sélectionnés du Québec.

2. Données et méthodologie

2.1 Données

Les données proviennent de l'enquête sur les travailleurs admis selon les critères de la grille de 1996, réalisée par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC, Québec), en mars 2002. Un échantillon représentatif de 1875 travailleurs arrivés au Québec entre janvier 1997 et juin 2000 a été sélectionné. Ces travailleurs sont les requérants principaux ainsi

que les conjoints qui sont supposés se destiner au marché du travail. Les autres membres de la famille du requérant principal ne sont pas considérés dans l'analyse. Des entrevues ont été menées auprès de ces immigrants après une durée de résidence variant entre 21 et 63 mois. En moyenne, les entrevues sont réalisées après 36 mois de résidence au Québec. Le temps écoulé entre le moment d'arrivée et la réalisation de l'entrevue est le temps jugé nécessaire pour permettre aux travailleurs immigrants de s'établir et d'accéder à un emploi. L'évolution de la situation professionnelle des travailleurs serait donc plus appréciable qu'à leur arrivée.

Ces données regroupent toute l'information nécessaire sur les caractéristiques de chaque travailleur immigrant : âge, sexe, scolarité, langues parlées, région d'origine, etc.

Dans ce rapport, on s'intéresse à la question suivante posée aux interviewés : « Considérez-vous que votre emploi actuel au Québec (ou le plus récent que vous ayez occupé au Québec, pour le cas où le répondant est actuellement sans emploi) correspond à votre niveau de formation (ex.: secondaire, universitaire) ? »

Les répondants avaient quatre choix possible de réponse :

- 1= davantage que votre niveau de formation,
- 2= tout à fait à votre niveau de formation,
- 3= moins qu'à votre niveau de formation,
- 4= beaucoup moins qu'à votre niveau de formation.

Pour simplifier notre analyse, nous avons constitué une variable binaire qui prend la valeur 1 si l'emploi correspond davantage ou tout à fait au niveau de formation, et la valeur 0 si l'emploi correspond moins ou beaucoup moins qu'au niveau de formation.

2.2 Modèle

Un modèle probit sera utilisé afin d'analyser la probabilité d'être dans la catégorie 1, c'est-à-dire d'avoir un emploi correspondant à son niveau de formation.

Le modèle probit se définit comme suit :

$$Y^* = X\beta + u,$$

où Y^* est une variable non observable, mais qui peut correspondre à deux réalisations possibles :

$y = 1$ si l'immigrant a accédé à un emploi qualifié,

$y = 0$ autrement.

X est un vecteur de caractéristiques individuelles et de conditions d'emplois et u est un terme d'erreur supposé suivre une loi normale standard.

Les caractéristiques du modèle sont les suivantes :

- $\Pr(Y = 1|X) = \Phi(X\beta)$,
- Φ est la fonction de répartition d'une loi normale standard,
- $0 < \Pr(Y = 1|X) < 1$ pour toute valeur de X .

Le modèle ainsi formulé donne la probabilité associée à une des valeurs de y^* exprimé par la combinaison linéaire des variables indépendantes.

Pour connaître l'effet d'une variable X_k sur la probabilité que l'événement $y=1$ ou $y=0$ se produise on calculera les effets marginaux des différentes variables explicatives.

L'effet marginal d'une variable X_k sur la probabilité que l'emploi corresponde au niveau de formation (c-à-d, $y=1$) est :

- $\partial \Pr(y=1) / \partial X_k = \partial(\Phi(X\beta)) / \partial X_k = \beta_k \phi(X\beta)$
- ϕ est la fonction de densité d'une loi normale standard.

En somme, $\frac{\partial \Pr(y=1)}{\partial X_k}$, est l'effet d'une variation d'une unité de la variable continue X_k sur la probabilité $\Pr(y=1)$. Dans le cas d'une variable binaire, cet effet sur la probabilité $\Pr(y=1)$ se produit lorsque la variable X_k passe de la valeur 0 à la valeur 1.

Dans l'estimation, les valeurs de X_k sont remplacées par celle d'un individu moyen. Donc on obtient la probabilité qu'un individu moyen accède à un emploi correspondant à ses compétences.

2.3 Description des variables

Variable dépendante

Il s'agit d'une variable binaire (Qualifié) qui prend la valeur 1 si l'emploi correspond davantage ou tout fait au niveau de formation, 0 sinon.

Variables indépendantes

Nous avons retenu les variables suivantes :

Requérant principal = 1 si l'immigrant est un requérant principal (c.-à-d., la personne qui a entrepris les démarches d'immigration et satisfait aux exigences de la grille de sélection).

Âge = âge à l'immigration.

Âge2 = âge au carré.

*Scolarité avant l'immigration :

Secondaire général=1 si études secondaires générales ou moins (*groupe de référence*),

Secondaire professionnel=1 si études secondaires professionnelles,

Postsecondaire général=1 si études postsecondaires générales,

Postsecondaire professionnel=1 si études postsecondaires professionnelles,

Certificat universitaire=1 si certificat universitaire de niveau inférieur au baccalauréat,

Baccalauréat=1 si baccalauréat,

Maîtrise=1 si maîtrise,

Doctorat=1 si doctorat ou postdoctorat.

* Domaines d'études :

Formation générale=1 si formation générale sans spécialisation particulière, (*groupe de référence*)⁹

Formation technique=1 si formation technique spécialisée (métiers manuels),

Gestion=1 si gestion, administration, finance, marketing, vente,

Sciences exactes = 1 si sciences exactes (chimie, physique, biologie, botanique, astronomie astrophysique, mathématiques, statistiques, etc.),

Sciences appliquées=1 si sciences appliquées (génie, architecture, géologie, agronomie, etc.),

Sciences de la santé=1 si sciences de la santé (médecine, sciences infirmières, pharmacie, etc.),

Arts=1 si arts, sports et loisirs (Beaux-arts, éducation physique, récréologie, etc.),

Lettres et Sc. humaines=1 si lettres et sciences humaines (littérature, traduction, philosophie, psychologie, géographie, histoire, anthropologie, etc.),

⁹ Comparaison de l'ajout d'une spécialité par rapport à une formation générale.

Sc. sociales=1 si sciences sociales et éducation (droit, économie, sociologie, politologie, communication, éducation. religion, etc.).

* Connaissance des langues officielles :

Bilingue =1 si anglais et français (*groupe de référence*)¹⁰,

Anglais =1 si anglais seulement,

Français =1 si français seulement,

Aucune =1 si aucune langue officielle.

* Formation suivie depuis l'immigration :

Formation technique=1 si formation spécialisée, technique ou professionnelle, de niveau secondaire ou collégial (apprentissage d'un métier ou d'une profession),

Formation universitaire=1 si formation de niveau universitaire.

* Perfectionnement de langues depuis l'immigration :

Perfectionnement du français=1 si l'immigrant à suivi des cours d'apprentissage du français,

Perfectionnement de l'anglais=1 si l'immigrant à suivi des cours d'apprentissage de l'anglais.

* Sexe :

Femme=1 si femme.

* Régions d'origine (i.e., de naissance)

France=1 s'il s'agit d'un immigrant provenant de la France (*groupe de référence*)¹¹,

Maghreb=1 si Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie),

Europe de l'Ouest=1 si Europe de l'Ouest (y compris les États-Unis),

Europe de l'Est=1 si Europe de l'Est,

Asie de l'Est=1 si Asie de l'Est,

Asie de l'Ouest=1 si Asie de l'Ouest,

Amériques=1 si Amériques (sauf États-Unis),

Afrique=1 si Afrique (sauf Maghreb).

¹⁰ Les bilingues sont majoritaires dans l'échantillon. En maîtrisant les deux langues, leurs perspectives d'emploi sont meilleures. Il s'agit donc de voir si les chances des unilingues ou des allophones sont réduites.

¹¹ Les Français sont majoritaires dans l'échantillon et proviennent d'une région dite traditionnelle. Il s'agira donc de voir comment se comportent les nouveaux immigrants par rapport à ce groupe bien intégré.

* Programme de sélection :

PDQ=1 si programme Professions en demande au Québec,
PEMP=1 si programme Employabilité et mobilité professionnelle,
Autre programme=1 si autre programme (*groupe de référence*).

* Autres variables :

Durée depuis l'admission au Québec (en mois),
Nombre d'emplois occupés depuis l'immigration.

3. L'accès à un emploi correspondant à son niveau de formation

3.1 Statistiques descriptives

Tableau 1 : Correspondance entre formation et emploi occupé

Variable	Observations	Moyenne	Écart-type	Min	Max
Qualifié	1583	0,518	0,4998	0	1

Source: Enquête sur les travailleurs admis au Québec selon les critères de la grille de sélection de 1996 (MICC).
Calculs de l'auteur.

Dans le tableau 1, on note qu'environ 52 % des répondants déclarent occuper un emploi correspondant à leur niveau de formation. Dans le tableau 2, on présente la répartition totale des répondants pour chacune des variables explicatives, la répartition par catégorie (moyenne_{y=0} M(0)), moyenne_{y=1} M(1)) et la différence des moyennes (M(0) – M(1)).

L'échantillon est composé à 86,4% de requérants principaux. Le fait d'être le requérant principal joue un rôle dans l'accès ou non à l'emploi qualifié. On note qu'il y a relativement plus de requérants principaux dans la catégorie 1¹² (la différence des moyennes est significative à 1% et négative).

¹² La catégorie 1 inclut les immigrants dont l'emploi correspond davantage ou tout à fait à leur niveau de formation. La catégorie 0 inclut les immigrants dont l'emploi correspond moins ou beaucoup moins à leur niveau de formation.

Tableau 2 : Synthèse : MoyenneM(0) = Moyenne_{y=0} ; M(1) = Moyenne_{y=1}

Différence des moyennes M(0) – M(1)

Variables	Moyenne total	Moyenne qualifié = 0	Moyenne qualifié =1	Différence des moyennes	P-value
Requérant Principal	,864	,826	,898	-0,07***	0,000
Âge	32,3	33,0	31,6	1,36***	0,000
Scolarité avant l'immigration					
Secondaire général	,039	,034	,044	-0,01	0,322
Secondaire professionnel	,057	,0490	,065	-0,02	0,172
Postsecondaire général	,055	,055	,055	0,00	0,971
Postsecondaire professionnel	,151	,141	,160	-0,02	0,294
Certificat Universitaire	,068	,076	,060	0,02	0,189
Baccalauréat	,371	,414	,331	0,08***	0,000
Maîtrise	,190	,180	,2	-0,02	0,316
Doctorat	,066	,047	,083	-0,04***	0,004
Domaines d'études					
Formation générale	,053	,043	,062	-0,02*	0,087
Formation technique	,280	,260	,300	-0,04*	0,078
Gestion	,191	,216	,167	0,05**	0,012
Sciences exactes	,094	,099	,089	0,01	0,495
Sciences appliquées	,190	,181	,199	-0,02	0,366
Sciences de la santé	,031	,038	,025	0,01	0,165
Arts, Sports, Loisirs	,031	,028	,033	0,00	0,623
Lettre et Sc. humaines	,055	,057	,054	0,00	0,749
Sc. Sociales, Éducation	,070	,073	,067	0,01	0,646
Connaissance des langues officielles					
Français	,410	,411	,409	0,00	0,942
Anglais	,099	,095	,102	-0,01	0,653
Bilingue	,449	,436	,460	-0,02	0,327
Aucune	,041	,056	,026	-0,03***	0,003
Formation suivie depuis l'immigration					
Formation technique, spécialisée	,182	,204	,162	0,04**	0,029
Formation universitaire	,120	,137	,103	0,03**	0,037
Perfectionnement des langues depuis l'immigration					
Perfectionnement français	,181	,230	,135	0,10***	0,000
Perfectionnement anglais	,243	,246	,239	0,01	0,763
Sexe					
Femme	,337	,355	,321	-0,03	0,162
Région d'origine					

France	,336	,231	,434	-0,20***	0,003
Maghreb	,219	,250	,190	0,06***	0,003
Europe de l'Ouest	,049	,031	,065	-0,03***	0,001
Europe de l'Est	,193	,250	,141	0,11***	0,000
Asie de l'Est	,064	,070	,058	0,01	0,322
Asie de l'Ouest	,046	,058	,035	0,02**	0,026
Amériques (sauf Etats-Unis)	,049	,060	,040	0,02*	0,067
Afrique	,039	,045	,032	0,01	0,184
Programme de Sélection					
Programme d'employabilité et mobilité professionnelle	,606	,623	,590	0,03	0,171
Profession en demande au Québec	,260	,258	,263	-0,01	0,813
Autre programme	,132	,117	,146	-0,03*	0,096
Autres variables					
Durée depuis l'admission au Québec (en mois)	35,4	34,1	36,7	-2,62***	0,000
Nombres d'emplois occupés depuis l'immigration	1,9	1,8	1,9	-0,01	0,904

Source: Enquête sur les travailleurs admis au Québec selon les critères de la grille de sélection de 1996 (MICC).

Calculs de l'auteur.

*significatif à 10% ; ** significatif à 5% ; ***significatif à 1%

En effet, le requérant principal est la personne qui a dû répondre aux exigences de la grille de sélection. Ses caractéristiques humaines et professionnelles ont été prépondérantes dans le processus de sélection, plus que celles des personnes l'accompagnant (conjoint(e), enfants).

L'âge est aussi important. Les répondants les plus jeunes sont les mieux placés pour accéder à un emploi qualifié. La moyenne d'âge dans la catégorie 1 est de 31,6 ans contre 33 ans dans la catégorie 0.

La répartition des répondants entre la catégorie 1 et 0 est approximativement la même pour les différents niveaux d'études sauf pour les détenteurs de baccalauréat qui sont relativement plus nombreux dans la catégorie 0 et les doctorants relativement plus nombreux à avoir déclaré occuper un emploi qualifié. On constate aussi qu'avec une formation générale ou technique spécialisée les répondants se placent mieux ; alors qu'avec une formation en gestion ils sont moins nombreux dans la catégorie 1. Les différences de répartition pour les autres domaines d'études ne sont pas significatives. Les bilingues représentent environ 45 % de l'échantillon, les francophones unilingues 41 % et 9 % seulement ne parlent que l'anglais. Les différences des moyennes pour ces trois groupes ne sont pas statistiquement significatives. Par contre, les personnes ne parlant aucune des deux langues officielles sont statistiquement plus nombreuses dans la catégorie 0. On constate, par ailleurs, que les immigrants qui suivent ou ont suivi de nouvelles formations et des perfectionnements de langues sont plus présents dans la catégorie 0.

L'origine des immigrants influence passablement l'accès à un emploi correspondant au niveau de formation. La proportion des immigrants ne venant pas des régions traditionalistes est plus importante dans la catégorie 0.

Enfin, la durée moyenne de résidence des migrants de l'échantillon est de 35 mois. Les répondants de la catégorie 1 avaient passé environ 37 mois au Québec contre 34 mois pour ceux de la catégorie 0.

3.2 Résultats de la régression

Les résultats du modèle probit sont présentés au tableau 3. Le modèle probit ne donne pas l'effet d'une variable X_K sur la probabilité d'être dans la catégorie 1 ou 0. Néanmoins, on peut déjà dire qu'une variable X_K dont le coefficient est positif augmente la probabilité d'avoir accès à un

emploi correspondant à son niveau de formation, alors qu'une variable dont le coefficient est négatif réduit cette probabilité.

Tableau 3 : Résultats du modèle probit (y=1 si l'emploi correspond davantage ou tout à fait au niveau de formation, y=0 autrement)

Qualifie	Coefficient	Écart-type	Z	P-value	Intervalle de confiance 95%	
Requérant principal	,231**	,108	2,13	0,033	,019	,443
Âge	-,085**	,040	-2,11	0,035	-,164	-,005
Âge2	,001	,001	1,51	0,131	-,000	,002
Scolarité avant l'immigration						
Secondaire professionnel	,379	,268	1,42	0,157	-,145	,904
Postsecondaire général	,254	,258	0,98	0,325	-,252	,759
Postsecondaire professionnel	,303	,249	1,22	0,223	-,184	,791
Certificat universitaire	,164	,265	0,62	0,535	-,354	,682
Baccalauréat	,230	,246	0,94	0,350	-,252	,713
Maîtrise	,273	,254	1,07	0,285	-,226	,770
Doctorat	,838***	,281	2,98	0,003	,287	1,388
Domaine d'études						
Formation technique	-,417**	,212	-1,97	0,049	-,832	-,002
Gestion	-,715***	,220	-3,25	0,001	-1,146	-,283
Sciences exactes	-,662***	,237	-2,79	0,005	-1,127	-,197
Sciences appliquées	-,303	,221	-1,37	0,171	-,736	,130
Sciences de la santé	-,692**	,278	-2,49	0,013	-1,236	-,147
Arts, Sports, Loisirs	-,458*	,275	-1,66	0,096	-,996	,081
Lettres et Sc. Humaines	-,542**	,250	-2,17	0,030	-1,032	-,052
Sc. Sociales, Éducation	-,540**	,241	-2,24	0,025	-1,013	-,067
Connaissance des langues officielles						
Français	-,089	,076	-1,18	0,238	-,238	,059
Anglais	,241*	,144	1,68	0,093	-,040	,523
Aucune	-,155	,191	-0,81	0,417	-,530	,219
Formation suivie depuis l'immigration						
Formation technique, spécialisée	-,107	,088	-1,21	0,225	-,280	,066
Formation universitaire	-,119	,109	-1,09	0,275	-,334	,095
Perfectionnement des langues depuis l'immigration						
Perfectionnement français	-,145	,114	-1,27	0,205	-,368	,079
Perfectionnement anglais	,005	,081	0,06	0,952	-,153	,163
Sexe						
Femme	-,043	,078	-0,55	0,586	-,196	,112

Région d'origine						
Maghreb	-,502***	,097	-5,15	0,000	-,692	-,311
Europe de l'Ouest	,049	,172	0,29	0,773	-,286	,386
Europe de l'Est	-,627***	,120	-5,22	0,000	-,862	-,391
Asie de l'Est	-,639***	,183	-3,49	0,000	-,997	-,279
Asie de l'Ouest	-,751***	,172	-4,37	0,000	-1,088	-,414
Amériques (sauf Etats-Unis)	-,634***	,172	-3,68	0,000	-,972	-,296
Afrique	-,539***	,182	-2,96	0,003	-,895	-,182
Programme de Sélection						
Programme d'employabilité et mobilité professionnelle	-,097	,119	-0,82	0,412	-,330	,135
Profession en demande au Québec	,043	,132	0,33	0,744	-,216	,302
Autres Variables						
Durée depuis l'admission au Québec (en mois)	,015***	,004	4,31	0,000	,008	,022
Nombres d'emplois occupés depuis l'immigration	-,065**	,032	-2,07	0,039	-,127	-,003
Constante	1,969	,785	2,51	0,012	,430	3,507

Source: Enquête sur les travailleurs admis au Québec selon les critères de la grille de sélection de 1996 (MICC).

Calculs de l'auteur.

*significatif à 10% ; ** significatif à 5% ; ***significatif à 1%

Les effets marginaux estimés des variables à l'étude sont présentés au tableau 4.

Sexe

Le fait d'être une femme est capté par la variable dichotomique « femme ». Le coefficient qui lui est associé n'est pas significatif mais est de signe négatif. Les femmes ne représentent que 33 % de l'échantillon. Dans la plupart des cas, elles sont les conjointes des requérants principaux. Rares seront les femmes qui se présenteront comme requérantes principales, mais si tel est le cas, leurs chances d'accès à un emploi qualifié ne seront pas diminuées par rapport à celles des hommes. Ce résultat se retrouve dans l'étude de Renaud et Cayn (2006) qui ne démontre aucune discrimination envers les femmes sur le marché de l'emploi. D'autre part, Godin (2004) constate que l'évolution sur le marché du travail des femmes est comparable à celle des hommes.

Âge

Le coefficient associé à l'âge est négatif et significatif à 5%. Pour chaque année de plus l'individu voit sa probabilité de trouver un emploi qualifié diminuer de 0,034. La moyenne d'âge des individus ayant un emploi qualifié dans l'échantillon est de 31 ans contre 33 ans pour les emplois non qualifiés. Les travailleurs les plus jeunes seront donc plus favorisés sur le marché du travail. En ayant moins d'expérience, ils sont plus flexibles et il est donc plus facile pour les entreprises de les former selon leurs besoins. Au contraire, les plus âgés ont plus de mal à se défaire de leurs habitudes de travail. Ceci ne constitue en rien une vérité mais un simple constat. On peut néanmoins faire un parallèle avec les études citées précédemment qui démontrent une faible reconnaissance de l'expérience de travail acquise à l'étranger ainsi qu'une diminution du rendement de cette expérience. L'expérience étant corrélée positivement avec l'âge. Plus ils sont âgés, plus les immigrants auront du mal à trouver un emploi qui refléterait à sa juste valeur leur expérience passée. À cet effet, les résultats de Boudarbat et Cousineau (2006) montrent que la satisfaction concernant l'emploi occupé diminue nettement avec l'âge à l'immigration. Enfin, être âgé dans la trentaine apparaît, de façon récurrente, comme un frein important à l'accès à l'emploi qualifié pour un nouvel immigrant.

Scolarité prémigratoire

Il apparaît que les différents diplômes acquis par l'immigrant dans son pays d'origine n'aident pas à trouver un emploi qualifié sur le marché québécois à moins que le requérant ait un doctorat. Seul le coefficient associé à la variable « doctorat » est significatif et à 1% seulement. Avec un

doctorat, la probabilité d'accéder à un emploi correspondant à ses compétences augmente de 0,30. Les coefficients associés aux différents domaines d'études sont pour la plupart significatifs à 1% ou 5% mais tous sont négatifs. Ce résultat est certes intrigant, mais étant donné que les diplômes étrangers (hormis le doctorat) ne sont pas toujours reconnus au Québec, aucun domaine d'études ne pourrait améliorer les perspectives d'emploi. La non-reconnaissance de la plupart des diplômes acquis à l'étranger est un constat atterrant sachant que les études prémigratoires représentent le critère de sélection auquel est alloué le plus de points (25 points sur 100, pour une note de passage de 67 points). Une incohérence majeure subsiste dans ce cas-ci.

Par ailleurs, les résultats de Godin (2004) sont moins pessimistes puisque la probabilité d'être en emploi selon la scolarité après deux ans de résidence est de 80% pour tous les répondants sauf pour les bacheliers dont la probabilité est de 70% seulement. Renaud et Cayne (2006), quant à eux, montrent qu'au cours des cinq premières années de résidence 68,7% des répondants auront un emploi correspondant à leur niveau de scolarité. Nos résultats s'apparentent davantage à cette dernière étude puisque les immigrants de notre échantillon résident au Québec depuis 35 mois en moyenne et qu'ils déclarent à 52% occuper un emploi correspondant à leur formation.

Formation postmigratoire

Étant donné que la scolarité prémigratoire n'est pas facilement transférable au Québec, suivre une nouvelle formation technique ou universitaire à leur arrivée pourrait améliorer les perspectives d'emploi des travailleurs immigrants. Néanmoins, les coefficients associés aux variables de formations suivies depuis l'immigration ne sont pas statistiquement significatifs, et leur signe est négatif. Aydemir et Skuterud (2005), trouve à cet effet, que le rendement des années d'études acquises au Canada est quasi comparable au rendement des années d'études acquises à l'étranger. Une première interprétation de ces résultats serait que le coût d'opportunité du retour aux études est élevé pour les immigrants. Tout d'abord parce que leur accès au marché du travail sera retardé et qu'ils ne pourront pas acquérir de l'expérience de travail québécoise quelle qu'elle soit. D'autre part, ces résultats pourraient expliquer le mécontentement des immigrants parce qu'ils doivent se requalifier dans un nouveau domaine d'études. À cet effet, Boudarbat et Cousineau (2007) démontrent une relation négative entre la scolarité postmigratoire et la « probabilité d'occuper un emploi correspondant tout à fait ou davantage aux attentes »¹³ des immigrants.

¹³ Boudarbat et Cousineau (2007), p13

Tableau 4 : Les effets marginaux estimés des variables à l'étude

Emploi Qualifié	dF/dx	Ecart-type	Z	P-value	Intervalle de confiance 95%	
Requérant principal	,092**	,043	2,13	0,033	,008	,176
Âge	-,034**	,016	-2,11	0,035	-,065	-,002
Âge2	,000	,000	1,51	0,131	-,000	,001
Scolarité avant l'immigration						
Secondaire professionnel	,147	,099	1,42	0,157	-,047	,341
Post-secondaire général	,099	,099	0,98	0,325	-,094	,294
Post-secondaire professionnel	,119	,095	1,22	0,223	-,068	,306
Certificat universitaire	,065	,104	0,62	0,535	-,138	,268
Baccalauréat	,091	,097	0,94	0,350	-,099	,282
Maîtrise	,107	,098	1,07	0,285	-,086	,300
Doctorat	,300***	,081	2,98	0,003	,139	,460
Domaines d'études						
Formation technique	-,165**	,082	-1,97	0,049	-,326	-,004
Gestion	-,275***	,078	-3,25	0,001	-,428	-,122
Sciences exactes	-,253***	,082	-2,79	0,005	-,415	-,091
Sciences appliquées	-,120	,087	-1,37	0,171	-,290	,049
Sciences de la santé	-,261**	,092	-2,49	0,013	-,441	-,080
Arts, Sports, Loisirs	-,179*	,101	-1,66	0,096	-,377	,021
Lettres et Sc. Humaines	-,219**	,090	-2,17	0,030	-,386	-,033
Sc. Sociales, Éducation	-,209**	,087	-2,24	0,025	-,381	-,038
Connaissance des langues officielles						
Français	-,036	,030	-1,18	0,238	-,095	,024
Anglais	,095*	,056	1,68	0,093	-,013	,204
Aucune	-,062*	,076	-0,81	0,417	-,211	,087
Formation suivie depuis l'immigration						
Formation technique, spécialisée	-,043	,035	-1,21	0,225	-,112	,026
Formation universitaire	-,048	,043	-1,09	0,275	-,133	,037
Perfectionnement des langues depuis l'immigration						
Perfectionnement français	-,058	,045	-1,27	0,205	-,147	,031
Perfectionnement anglais	,002	,032	0,06	0,952	-,061	,065
Sexe						
Femme	-,017	,031	-0,55	0,586	-,078	,044
Région d'origine						
Maghreb	-,197***	,037	-5,15	0,000	-,269	-,125
Europe de l'Ouest	,019	,068	0,29	0,773	-,114	,153
Europe de l'Est	-,244***	,043	-5,22	0,000	-,329	-,157
Asie de l'Est	-,244***	,063	-3,49	0,000	-,368	-,119
Asie de l'Ouest	-,281***	,055	-4,37	0,000	-,389	-,172

Amériques (sauf Etats-Unis)	-,242***	,059	-3,68	0,000	-,358	-,126
Afrique	-,208***	,065	-2,96	0,003	-,336	-,080
Programme de sélection						
Programme d'employabilité et mobilité professionnelle	-,039	,047	-0,82	0,412	-,131	,053
Profession en demande au Québec	,0172	,053	0,33	0,744	-,086	,120
Autres variables						
Durée depuis l'admission au Québec (en mois)	,006***	,001	4,31	0,000	,003	,009
Nombres d'emplois occupés depuis l'immigration	-,026**	,013	-2,07	0,039	-,050	-,001

Source: Enquête sur les travailleurs admis au Québec selon les critères de la grille de sélection de 1996 (MICC).

Calculs de l'auteur.

*significatif à 10% ; ** significatif à 5% ; ***significatif à 1%

Note : dF/dx représente l'effet marginal d'une variation d'une unité d'une variable explicative sur la probabilité de se trouver dans la catégorie 1 ($Pr(y=1)$).

Langues

La connaissance des langues officielles ainsi que le perfectionnement de cette connaissance ont une très faible influence sur l'accès à l'emploi qualifié. Ne parler aucune des deux langues diminue la probabilité d'accès à un emploi qualifié de 0,62 par rapport à la situation des personnes bilingues.

Le coefficient associé à la variable de l'anglais est positif et significatif à 10 %. Les anglophones unilingues auraient donc une probabilité supérieure de 0,095 de trouver un emploi qualifié au Québec par rapport aux immigrants bilingues. Ce résultat semble au premier abord assez surprenant. En effet, comment pourrait-on être favorisé dans l'accès à l'emploi qualifié en ne parlant que l'anglais (le français étant la langue officielle du travail au Québec)? Premièrement, les anglophones ne représentent qu'environ 10 % de l'échantillon, ensuite il est pratiquement sûr que leurs connaissances de l'anglais sont satisfaisantes. Le cas des bilingues est délicat dans la mesure où l'on constate généralement que la maîtrise d'une des deux langues est moins bonne que l'autre. En rappelant que les répondants ont immigré dans une province francophone et en sachant l'importance de la langue française pour le gouvernement québécois, on serait tenté d'affirmer que les bilingues ont été principalement sélectionnés pour leur aptitude à parler le français. Ainsi, les anglophones unilingues étant moins nombreux ont moins de mal à intégrer des emplois correspondant à leur niveau de compétence. Par ailleurs, le fait de suivre des cours de perfectionnement de langue n'augmente pas la probabilité d'accès à l'emploi qualifié. Les coefficients ne sont pas statistiquement significatifs. Le seul fait de perfectionner une des langues n'est donc pas suffisant pour accéder à un emploi qualifié. Les répondants dans cette situation doivent avoir d'autres lacunes qui les empêcheraient de bien intégrer le marché du travail.

Programmes de sélection

Les programmes de sélection ont été mis en place pour sélectionner des travailleurs possédant des formations et des compétences professionnelles leur permettant une insertion au marché du travail. Le programme « Employabilité et mobilité professionnelle » est l'ajout majeur de cette nouvelle grille de sélection, pourtant le coefficient associé à ce programme n'est pas significatif.

Il en est de même pour le coefficient associé au programme « Professions en demande au Québec ». Il s'avère donc, dans notre étude, que l'amélioration des programmes de sélection n'influence pas les chances d'accès à un emploi qualifié. Cependant, on peut considérer, sous certaines réserves, que les travailleurs sélectionnés en vertu de ces deux programmes performant

aussi bien sur le marché du travail que les travailleurs sélectionnés en vertu des programmes autres (*groupe de référence*) ou précédents. En effet, en nous référant à la littérature portant sur l'immigration antérieure au milieu des années 1990 (Picot et Sweetman, 2005 ; Green et Worswick, 2004 ; Aydemir et Skuterud, 2005), on constate que certains problèmes rencontrés par les immigrants de cette époque lors de l'intégration au marché du travail sont similaires aux problèmes actuels. Des critères tels que l'âge à l'immigration, le niveau scolaire, les langues parlées, même s'ils sont plus restrictifs dans la nouvelle grille, il n'en reste pas moins qu'ils n'améliorent pas plus la situation des immigrants actuels comparativement à celle des immigrants des années 1980-1995.

Durée de résidence au Québec

Les répondants les moins susceptibles d'accéder à un emploi qualifié sont ceux qui ont occupé plusieurs emplois depuis leur arrivée. Le coefficient est négatif et significatif à 1%. À mesure que le nombre d'emplois occupés augmente ; la probabilité d'accéder à un emploi qualifié diminue de 0,026. Il convient de mentionner que le nombre d'emplois occupés serait une variable endogène dans le sens que les immigrants qui occupent un emploi qui ne correspond pas à leur formation sont plus susceptibles de changer d'emploi dans l'espoir de retrouver cette correspondance. Néanmoins, le coefficient associé à la durée (en mois) passée au Québec est de bon augure. Il est positif et significatif à 1%. Plus l'immigrant aura passé du temps dans la société québécoise ; plus il aura de chance d'accéder à un emploi qualifié. Les travailleurs sélectionnés, comme leur qualificatif l'indique, sont passés à travers un processus de sélection rigoureux de sorte que les autorités puissent s'assurer de leur adéquation avec leur future province d'accueil. Ces travailleurs ne s'attendent donc pas, et avec raison, à devoir essuyer un nombre aussi important d'échecs sur le marché du travail ni à espérer patiemment que le temps joue en leur faveur. Rappelons à ce propos que les résultats mentionnés ont été obtenus après que les immigrants de l'échantillon aient résidé au Québec en moyenne 35 mois. Une période d'adaptation et d'intégration à la société d'accueil est sans aucun doute nécessaire avant que l'immigrant puisse atteindre ses objectifs d'emploi. Si aucune étude ne quantifie réellement cette période de temps préalable, il semble que 52% seulement de l'échantillon à l'étude occupe un emploi qualifié après environ 3 ans de résidence est un résultat inquiétant.

Région d'origine

Enfin, une des variables les plus intéressantes est la région de provenance des immigrants.

Rappelons que la comparaison des probabilités d'accès à un emploi qualifié selon la région d'origine se fait par rapport aux immigrants provenant de la France. Le coefficient associé à la variable Europe de l'Ouest est positif, mais non significatif. Cette région fait partie des régions traditionnelles, Ses immigrants s'intègrent au marché du travail québécois au même niveau que les immigrants provenant de la France. La probabilité pour ces immigrants d'accéder à un travail qualifié ne diffère pas significativement de celle des Français, toutes choses égales par ailleurs.

La question est plus délicate pour les autres immigrants. Les régions d'origine dites non traditionnelles, c'est-à-dire le Maghreb, l'Europe de l'Est, l'Asie de l'Ouest, l'Asie de l'Est, les Amériques (sauf États-Unis) et l'Afrique ont toutes des coefficients négatifs et hautement significatifs (1%). En provenant de ces régions du monde, les travailleurs ont moins de chance d'accéder à un emploi correspondant au niveau de leur formation comparativement aux travailleurs des régions traditionnelles d'immigration comme la France. Nos résultats indiquent que les immigrants de ces différentes régions ont des probabilités très comparables de trouver un emploi correspondant à leur formation, et ce, après avoir contrôlé pour le reste des variables. Ceux qui sont relativement les moins affectés sont les Maghrébins avec une probabilité réduite de 0,19 suivi des Africains avec une probabilité réduite de 0,21. Les immigrants provenant de l'Europe de l'Est, de l'Asie de l'Est et des Amériques voient leur chance d'accéder à un emploi qualifié diminuer d'environ 0,24 en comparaison avec les Français, toutes choses égales par ailleurs. À l'autre extrémité, on retrouve les immigrants de l'Asie de l'Ouest avec une probabilité réduite de 0,28. Ces résultats sont cohérents avec la littérature sur l'insertion en emploi des immigrants selon laquelle les immigrants des régions non traditionnelles d'immigration vont éprouver plus de difficultés à s'intégrer au marché du travail. Il existe aussi un parallèle avec la littérature économique sur les salaires des immigrants à l'effet que les immigrants des régions non traditionalistes ont un rendement moindre de leur expérience étrangère ainsi que des gains plus faibles à l'entrée.

Ces résultats soulèvent certaines interrogations. Le nombre de travailleurs provenant des régions non traditionalistes est nettement supérieur au nombre de Français additionné au nombre d'Européens de l'Ouest. Le Québec a donc plus de facilité à recruter des travailleurs dans les régions non traditionnelles d'immigration pour satisfaire ses besoins démographiques (faible taux de natalité, vieillissement de la population...) et économiques (pénurie de main-d'œuvre, relance de la consommation, prélèvements fiscaux...) Si les immigrants, qu'ils proviennent de l'Europe

de l'Ouest ou du reste du monde, ont été admis selon les mêmes critères de sélection, il serait difficile de ne pas penser, aux vues de leurs performances respectives, qu'ils « servent » à combler des besoins différents. Pour des profils professionnels similaires, les emplois qualifiés seraient donc accordés en priorité aux travailleurs provenant des pays occidentaux. Les autres travailleurs qui proviennent pour la plupart de pays en voie de développement, où les taux de natalité sont plus élevés, permettraient en premier lieu un renouvellement rapide de la population ainsi que de combler le manque de main d'œuvre dans les secteurs qui demandent peu de qualifications.

De plus, même si 50 % des travailleurs déclarent occuper un emploi correspondant à leur niveau de formation, il n'en reste pas moins que la moitié doivent occuper de nombreux emplois ou des emplois moins qualifiés et donc ont moins de revenus. Ceci se traduit par un recours plus accru aux programmes d'aide sociale, ce qui implique un manque à gagner pour le gouvernement. En outre, il ne faudrait pas oublier que le fait que des parents se trouvent dans une situation socioprofessionnelle peu satisfaisante ne peut qu'influer négativement sur l'épanouissement de leurs enfants.

Conclusion

La nouvelle grille de sélection du Québec a été instaurée en 1996 dans le but de sélectionner des travailleurs capables de s'intégrer facilement au marché du travail québécois. Ainsi, ils pourront s'épanouir dans leur nouvelle société d'accueil et participer à l'enrichissement socio-économique de cette dernière. L'objectif de notre étude était de déterminer dans quelle mesure les critères de la grille de sélection influent sur la probabilité que les travailleurs immigrants accèdent à des emplois correspondants à leur niveau de formation.

S'ils sont 51,8 % à déclarer occuper un emploi qui correspond davantage ou tout à fait à leur niveau de formation, il n'en reste pas moins qu'ils sont 48,2 % à déclarer occuper un emploi qui correspond moins ou beaucoup moins à leur niveau de formation.

Les travailleurs qui arrivent à faire valoir leur savoir-faire sans grande difficulté sont les requérants principaux, les immigrants arrivés jeunes, détenteurs d'un doctorat, bilingues (ou maîtrisant au moins une des deux langues officielles du Canada), provenant d'une région traditionnelle d'immigration et dont la durée de séjour au Québec est la plus longue. Ceux qui

auront le plus de mal à occuper des emplois qualifiés seront les détenteurs d'un diplôme universitaire inférieur au troisième cycle, originaires des nouvelles régions d'immigration (Maghreb, Europe de l'Est, Asie, Afrique et Amériques) et/ou allophones.

Le Québec sélectionne donc les travailleurs en fonction de leurs caractéristiques individuelles et leur niveau de formation, mais la reconnaissance de ces acquis par le marché du travail n'est pas évidente. Il y aurait donc une mauvaise transmission d'informations entre les autorités d'immigration et le marché du travail. La réussite de la grille de sélection de 1996 n'est que partielle puisqu'elle ne permet pas de parfaire l'insertion de nombreux travailleurs sur le marché du travail. Ces derniers sont relégués à des emplois inférieurs et pourraient se sentir brimés par la société d'accueil. Pour éviter la marginalisation des populations immigrantes, il faudrait sans aucun doute revoir la cohérence des critères de sélection ou de limiter la sélection aux profils les plus prometteurs.

D'un autre point de vue, il se pourrait que les travailleurs qualifiés une fois sur le nouveau marché du travail n'arrivent pas à mettre leur savoir faire en application. La structure des environnements de travail est bien différente de celles où ont évolué les immigrants principalement lorsqu'ils proviennent de pays en voie de développement. Ce ne sont peut-être pas leurs acquis socioprofessionnels qui sont remis en cause mais c'est la façon dont ils procèdent pour les mettre en application qui ferait qu'ils ne seraient pas considérés dans un premier temps par les employeurs. Dans ce cas, les travailleurs immigrants devront au préalable comprendre les méthodes de travail et le moyen de véhiculer leurs connaissances avant de pouvoir accéder à un emploi qualifié.

La mise en place par les autorités gouvernementales de microprogrammes d'adaptation au marché du travail pour les nouveaux arrivants s'avérerait sans aucun doute utile. Enfin, il serait bon de prendre connaissance du contenu des programmes de scolarité des nouvelles régions de provenance des migrants et d'étudier son adéquation avec la qualité et les normes de l'éducation de la société d'accueil.

Bibliographie

- Aydemir A. (2003). “Les effets des cycles économiques sur l’assimilation des immigrants sur le marché du travail”. Document de recherche, Statistique Canada, no 11F0019MIF2003203 au catalogue.
- Aydemir, A. et M. Skuterud (2005). “Explaining the Deterioration Entry Earnings of Canada’s Immigrant Cohorts, 1966-2000”. *Canadian Journal of Economics*. 32(2), 641-671.
- Boudarbat, B. et M. Boulet (2007). “Détérioration des salaires des nouveaux immigrants au Québec par rapport à l’Ontario et à la Colombie-Britannique”. *IRPP Choix* 13, no 7. Montréal : Institut de recherche en politiques publiques.
- Boudarbat, B. et J.-M. Cousineau (2007). “Un emploi correspondant à ses attentes personnelles? Le cas des nouveaux immigrants au Québec”. Manuscrit, École de relations industrielles, Université de Montréal.
- Frenette, M. et R. Morissette (2003). “Convergeront-ils un jour? Les gains des travailleurs immigrants et de ceux nés au Canada au cours des dernières décennies”. Étude analytique- Document de recherche, Statistique Canada, no.215.
- Godin, J-F. (2004). “L’insertion en emploi des travailleurs admis au Québec en vertu de la grille de sélection de 1996”. Rapport synthèse, partie 1, Direction de la population et de la recherche, Ministère des Relations avec les citoyens et de l’Immigration.
- Green, A.G et C. Worswick (2004). “Entry Earnings of Immigrant Men in Canada: The roles of labour Market Entry Effects and Returns to foreign Experience”. Document prepare pour Citoyenneté et immigration Canada.

- Green, A.G. et D.A. Green (1996). “The Economic Goal of Canada’s Immigration Policy, Past and Present”. Discussion paper No.:96-18, department of economics, The University of British Columbia, July, 1996.
- Green, A.G et D.A. Green (1995). “Canadian immigration policy: the effectiveness of the system point and others instruments”. *Canadian Journal of Economics* 28(4b): 1006-1041.
- Parent, D. et C.Worswick (2004). “Qualifications et immigration : réforme de la grille d’admission du Québec et composition de la population d’immigrants s’établissant au Québec”. Rapport de projet, CIRANO.
- Picot, G.et A. Sweetman (2005). “Dégradation du bien-être économique des immigrants et causes possibles : Mise à jour 2005.” Étude analytique- Document de recherche, Statistique Canada, no.262.
- Renaud, J. et Cayn T. (2006). “Un emploi correspondant à ses compétences? Les travailleurs sélectionnés et l’accès à un emploi qualifié au Québec.” Direction des affaires publiques et des communications du MICC, Gouvernement du Québec.